Rapport D'Orientation Budgétaire 2025

Les Ports de Plaisance d'Hyères

SOMMAIRE

Préambule		**page 2**
1.	**Contexte**	**page 3**
1.1	Rétrospective 2022 – 2024	page 3
1.2	Evolution des épargnes	page 5
1.3	Ressources humaines	page 6
1.4	Structure de la dette	page 7
2.	**Les orientations budgétaires**	**page 8**
2.1	Les dépenses d'exploitation	page 9
2.2	Les recettes d'exploitation	page 11
2.3	L'autofinancement	page 11
2.4	L'équipement pour 2025	page 12
3.	**Conclusion**	**page 13**

PREAMBULE

Cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est néanmoins une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière du Service Public Industriel et Commercial,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2025.

1. Contexte

Les ports de plaisance exploités par la ville d'Hyères faisaient l'objet, jusqu'en 2023, de cinq régies différentes dotées de la seule autonomie financière et, par conséquent, de cinq budgets annexes à celui de la commune.

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, la Commune a regroupé la gestion de ces cinq ports en une seule régie, toujours dotée de la seule autonomie financière et donc en un seul budget à compter du 1er janvier 2024.

Cette création a nécessité la mise en place d'une comptabilité analytique afin d'identifier les recettes et les dépenses de chacun des ports.

Les données financières de l'ensemble des ports ont fait l'objet d'une consolidation pour une meilleure appréciation des variations.

Le secteur de la plaisance n'échappe pas au contexte économique et géopolitique particulièrement défavorable depuis quelques années. Les prestations connaissent des augmentations de prix inédites et n'échappent donc pas à l'actualisation des tarifs pour ajuster les budgets et maintenir le niveau de service. Cet ajustement de tarif a été appliqué en 2025 sur les ports de plaisances.

C'est dans ce contexte que sont présentées les orientations budgétaires pour les Ports de Plaisance d'Hyères dont les objectifs communs et identiques aux années passées sont :

- De contenir les dépenses d'exploitation pour préserver la capacité d'autofinancement tout en maintenant la qualité de service et en développant de nouveaux projets de modernisation ;
- D'assurer la soutenabilité de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé ;
- De poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement nos ports.

1.1 Rétrospective 2022 - 2024

L'exécution des cinq budgets consolidés et retraités des flux réciproques, qui correspondent aux remboursements entre budgets, se présente selon la synthèse présentée ci-après.

Chapitres	Comptes administratifs		
	2022	2023	2024
Atténuations de charges	99	217	232
Produit des services, du domaine & ventes	10 495	10 782	10 738
Subventions & participations		6	5
Autres produits de gestion courante	390	401	426
Produits exceptionnels	37	353	21
Cessions d'actifs	2		
Reprises sur provisions	19	2	179
Opérations d'ordre	24	70	73
s/total des recettes	**11 066**	**11 831**	**11 674**
Variation en %	**3%**	**7%**	**5%**
Résultat reporté	**1 336**	**693**	**1 452**
Total des recettes	**12 402**	**12 524**	**13 126**

Charges à caractère général	4 779	4 747	5 413
Charges de personnel	2 798	2 940	2 881
Atténuation de produits	2		
Autres charges de gestion courante	4	20	64
Charges financières	140	128	185
Charges exceptionnelles	218	24	42
Provisions	978	1 084	689
Impôts sur les bénéfices	188	15	192
Opérations d'ordre	2 018	2 115	1 953
Total des dépenses	**11 125**	**11 072**	**11 418**
Variation en %	**13%**	**0%**	**3%**

Les recettes totales de l'exercice ont progressé en moyenne, ces trois dernières années, de 5% avec un total de 11,5 M€. Parmi elles, les recettes relatives aux produits des services qui représentent plus de 90% des recettes de l'exercice avec 10,7 M€.

Cette évolution résulte d'une gestion affinée des espaces disponibles mais aussi d'une augmentation tarifaire, comprise entre 3% et 5% selon les ports, intervenue au cours du 1er trimestre 2023.

S'agissant des dépenses, celles-ci totalisent en moyenne 11,2 M€ ces trois dernières années. Les seules dépenses courantes, qui représentent environ 70% de la section et qui totalisent plus de 8 M€, concernent les charges générales (achats divers & carburant, fluides, entretien, fiscalité …), les charges de personnel, les charges financières et l'impôt sur les bénéfices.

Ces charges ont évolué en moyenne de 5% sur la période conséquence de l'augmentation des prix du carburant mais aussi de l'évolution des prix des contrats et des marchés publics soumis à une révision automatique des conditions financières. Les charges de personnel, ont quant à elles subi les revalorisations salariales en juillet 2022 avec + 3,5%, en juillet 2023 avec + 1,5% et enfin +5 points d'indice majoré en janvier 2024.

Ce sont les charges relatives aux provisions qui augmentent le plus. Elles concernent soit, le provisionnement d'un risque financier soit, l'anticipation de futures charges d'entretien des équipements portuaires. Ainsi, le total des provisions au 31/12/2024 s'élève à 3 M€ et concerne :

- Les créances douteuses
- La reprise du revêtement et le rehaussement de certains quais du port Saint-Pierre
- La reprise du revêtement des quais des ports Auguier et du Niel
- Le risque de contentieux indemnitaire
- Le dragage des bassins du port Saint-Pierre

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois, le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaitre la capacité à investir.

La recherche permanente d'économies combinée à une optimisation des recettes a permis de recourir modérément au levier tarifaire et ainsi maintenir de bons niveaux d'épargnes afin de s'assurer de capacités financières pour le financement des équipements de demain.

Hors opérations d'ordre	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)	11 040	11 756	12 841
Dépenses réelles d'exploitation	9 107	8 957	10 583
Epargne brute	**1 933**	**2 799**	**2 259**
Remb. En capital de la dette	1 352	1 187	1 222
Epargne nette	**581**	**1 612**	**1 037**
Taux d'épargne brute	**17,51%**	**23,81%**	**17,59%**
Capital restant dû au 31/12	**8 118**	**7 231**	**6 009**
Capacité de désendettement	**4,20**	**2,58**	**2,66**

Le taux d'épargne est en moyenne de 20%. Rappelons que l'année 2023 est une année particulière sans rattachement des charges à l'exercice, du fait de la fusion des 5 cinq budgets annexes vers un budget unique. Le taux d'épargne est donc augmenté artificiellement. Pour information, il est admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Ces bons niveaux ont permis aux ports de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui passe de 4,20 en 2022 à 2,66 en 2024.

1.3 Les ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des cinq ports est composé d'agents permanents et de saisonniers pour renforcer les équipes durant la saison estivale. Selon les années, l'effectif a évolué entre 43 et 46 agents avec, rappelons-le, la reprise en régie du port du Niel au 1er janvier 2022 avec obligation de reprise du personnel.

Les agents relevant de la fonction publique territoriale sont remplacés peu à peu par des contrats de droit privé qui représentent aujourd'hui 70% de l'effectif. En effet, l'activité portuaire étant gérée sous le statut de SPIC (service public industriel et commercial), les nouvelles embauches relèvent du droit privé.

Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries et les zones techniques. Cet effectif représente en moyenne 5 équivalent temps plein.

- Evolution des charges de personnel

Les charges de personnel comprennent non seulement la masse salariale du personnel permanent et saisonnier mais aussi les frais de gestion remboursés à la ville pour des missions accomplies dans divers domaines pour le compte des ports (direction générale, ressources humaines, paie, comptabilité, juridique, sécurité, animations …).

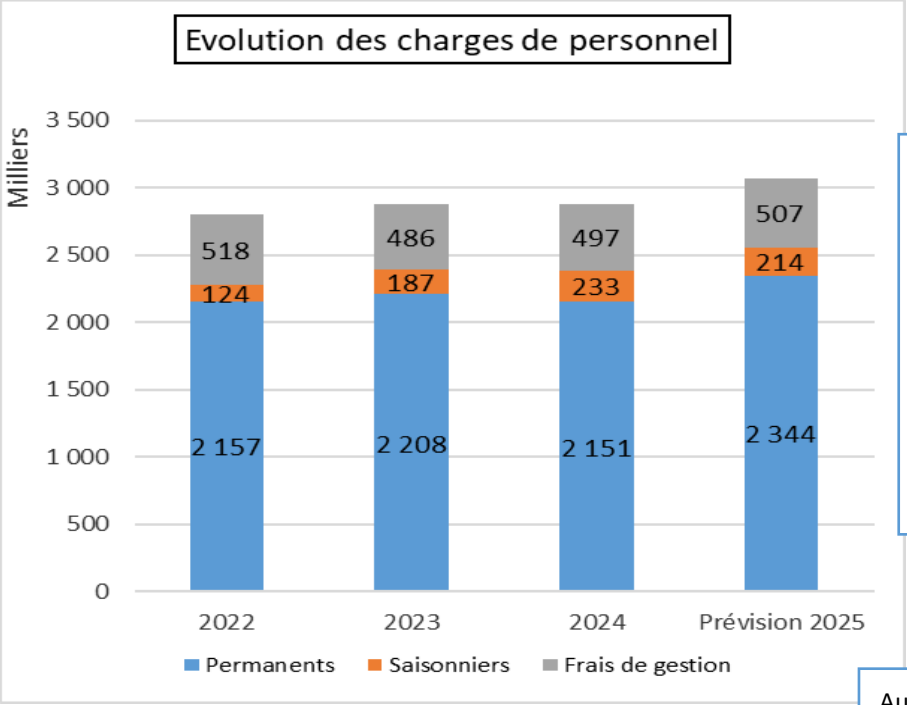

Perspectives 2025 :

- 2 recrutements dont 1 remplacement
- Consolidation de l'emploi aidé
- 72 mois pour le personnel saisonnier (amélioration de l'accueil, renfort de l'équipe propreté)

Rappel sur les revalorisations salariales :

- + 3,5 % en juillet 2022
- + 1,5% en juillet 2023
- + 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024

Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL : 3 points / an sur 4 ans

- de 31,65% à 34,65% en 2025
- de 34,65% à 37,65% en 2026
- de 37,65% à 40,65% en 2027
- de 40,65% à 43,65% en 2028

1.4 Structure de la dette

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élevait à 6 M€ pour l'ensemble des ports dont la ventilation est présentée ci-dessous.

Origine	CRD 31/12/2024	%
Saint-Pierre	5 671	94%
Ayguade	53	1%
La Capte	198	3%
Auguier	86	1%
Le Niel	0	
Total	**6 009**	**100%**

17 contrats de prêts

89% du capital restant dû à taux fixe

100 % classifiés A1 « risque faible »

Durant l'exercice 2024, 9 prêts sont arrivés à échéance entrainant une diminution de moitié du remboursement en capital dès 2025. Cette situation offrira aux ports des possibilités de recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipement.

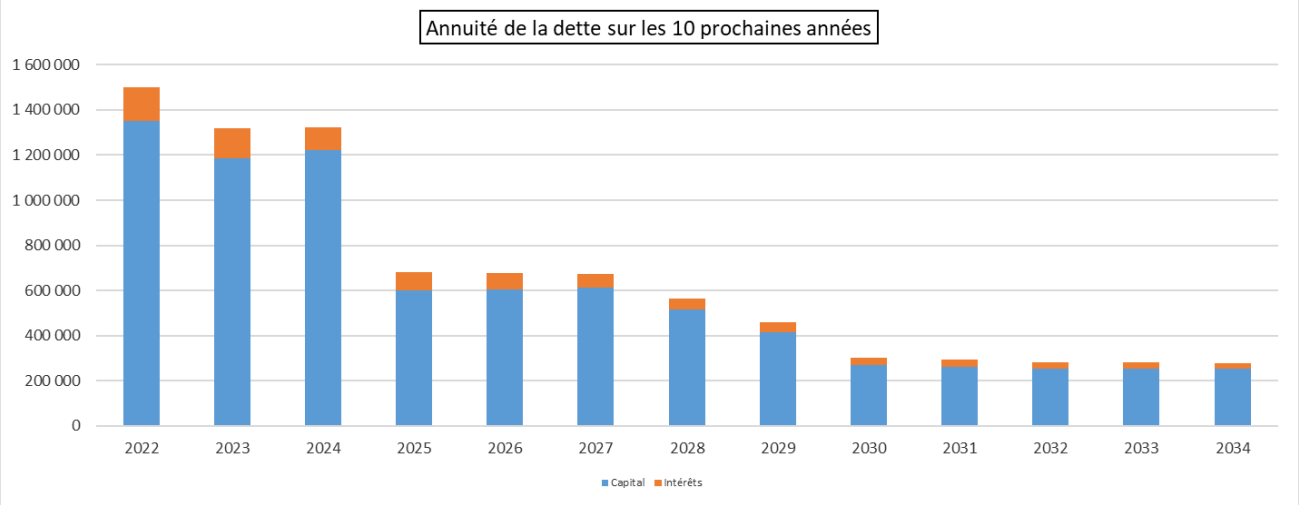

Les intérêts de la dette ne pèsent que faiblement sur les dépenses réelles d'exploitation avec un ratio inférieur à 1% en 2024.

Pour rappel, la gestion active de la dette, dans un contexte de hausse de taux, a abouti à la renégociation de deux emprunts à taux variables avec un passage à taux fixe au 1er janvier 2025 (taux variable au 1er janvier 2024 : 4,698% puis 4,51% au 1er janvier 2025).

Enfin, s'agissant de l'extinction de la dette, celle-ci se présente, à titre indicatif, comme suit :

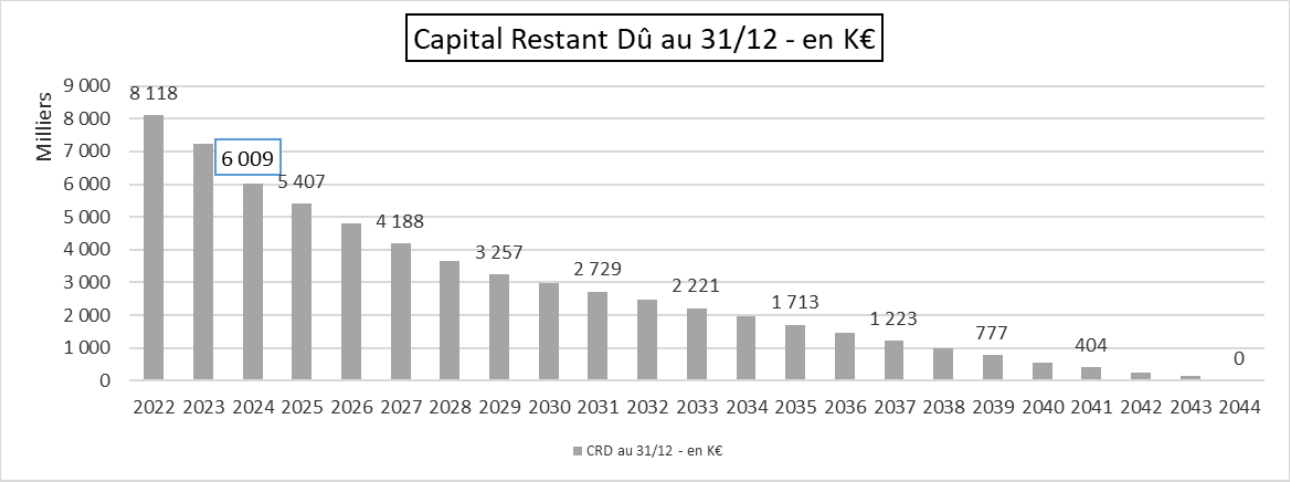

2. Les orientations budgétaires

Le compte administratif 2024 prévisionnel dégagerait un résultat cumulé d'environ 1,3 M€ qui contribuera au financement des projets à venir.

Nous devrons en complément améliorer nos recettes avec la mise en place progressive de certaines mesures comme par exemple, rendre payantes les bornes recharges électriques pour les bateaux et véhicules, ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité sur les quais, améliorer la gestion de la zone fourrière afin de pouvoir libérer des postes à flots lorsque cela est nécessaire. L'amélioration des recettes passera en 2025 par une augmentation des tarifs de l'ordre de 3% (5% sur le port de l'ayguade).

C'est dans ce contexte que le budget pour l'exercice 2025 a été construit. Les recettes d'exploitation sont évaluées à 14,2 M€ et les dépenses à 12,8 M€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	BP + DM 2024	BP 2025	*Variation*
Résultat reporté	1 452	1 297	*-11%*
Atténuations de charges	220	217	*-2%*
Produit des services, du domaine & ventes	11 137	11 476	*3%*
Subventions & participations	4	0	
Autres produits de gestion courante	447	463	*4%*
Produits exceptionnels	50	132	*162%*
Reprises sur provisions	221	553	*150%*
Opérations d'ordre	82	26	*-69%*
Total des recettes - en K€	**13 614**	**14 164**	***4%***
Charges à caractère général	6 286	6 632	*6%*
Charges de personnel	2 926	3 065	*5%*
Autres charges de gestion courante	64	25	*-60%*
Charges financières	203	89	*-56%*
Charges exceptionnelles	113	66	*-42%*
Provisions	689	514	*-25%*
Impôts sur les bénéfices	210	192	*-9%*
Opérations d'ordre	2 326	2 192	*-6%*
Total des dépenses - en K€	**12 817**	**12 775**	***0%***
Solde	**797**	**1 389**	

2.1 Les dépenses d'exploitation

Les principaux postes de dépenses d'exploitation comprennent les charges à caractère général (achats, contrats de prestations, entretien des bâtiments, quais, réseaux y compris en régie, opérations de dragage et d'entretien des ouvrages, …), les charges de personnel, les charges financières, les provisions et dotations aux amortissements.

A ce stade, il est proposé une stabilité de l'enveloppe avec un total de 12,8 M€.

- <u>Charges de la zone carburant</u>

La prévision d'achat de carburant est estimée 2,4 M€ complétée par la valeur du stock initial de 217 K€. Ce poste représente à lui seul 1/4 des dépenses réelles d'exploitation.

- <u>Les autres charges à caractère général</u>

Ces charges représentent 38% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 4 M€ contre 3,8 M€ au budget 2024 *(+5%).*

Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des équipements portuaires, bâtiments, véhicules et matériels, les opérations de dragage, les fluides & autres achats, les impôts et taxes, assurances … Celles pesant le plus sur le budget sont :

- Les impôts et taxes dont taxes foncières : 1 M€

- Les fluides : 541 K€ (nouveau marché)
- Les réparations et rehaussement de quais du port Saint-Pierre : 482 K€
- Le nettoiement des espaces portuaires : 406 K€
- Les opérations de dragage / enlèvement posidonies des 3 ports annexes : 292 K€
- Les achats de fournitures, petits équipements : 222 K€
- L'entretien des bâtiments : 89 K€

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. La masse salariale est estimée à 3,1 M€ (+5%). Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2024 ainsi que :

- L'application du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La prise en compte en année pleine des derniers recrutements ;
- Le recrutement d'un chargé de la sécurité des plans d'eau ;
- L'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL

Ce chapitre enregistre aussi la refacturation des frais de gestion du budget ville au budget portuaire dont la prévision est de 507 K€.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente moins de 1% des dépenses réelles d'exploitation avec 89 K€.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent des charges habituelles comme le passage de titres en pertes sur créances irrécouvrables (25 K€), les subventions aux associations (26 K€), des remboursements ou régularisations diverses mais aussi la poursuite du provisionnement de certaines lourdes charges, à hauteur de 514 K€ ventilé entre :

- les créances douteuses
- le risque contentieux indemnitaire
- la reprise des revêtements de quais du port du Niel
- le dragage des bassins du port Saint-Pierre
- le rehaussement de plusieurs quais du port Saint-Pierre

L'inscription au titre de l'impôt sur les bénéfices 2025 sera de 192 K€. Il s'agit là d'une évaluation du service. Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable en avril prochain.
Enfin, les dotations aux amortissements sont évaluées à 2,2 M€.

2.2 Les recettes d'exploitation

Les seules recettes de l'exercice sont évaluées à 12,9 M€ soit + 6% par rapport au budget 2024. Ces recettes sont complétées du résultat cumulé issu des exercices précédents soit 1,3 M€.

- La vente de carburant

La prévision pour 2025 sera de 2,9 M€ soit une marge moyenne de 20%. Cette recette représente 22% des recettes réelles de l'exercice.

- Les produits de services

Parmi ces produits, figurent les redevances d'amarrage qui représentent la majorité des recettes. Elles sont complétées par les prestations des zones d'activités.
L'estimation du produit pour 2025 représente une somme de 8,6 M€ soit +4% par rapport au budget 2024 (augmentation des tarifs de 5% pour le port de l'Ayguade et de 3% pour les autres ports).

- L'occupation et les dépendances du domaine portuaire

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire (terrasses, marché dominical, nocturnes, parking) seront sensiblement identiques à 2024 avec 515 K€.
Concernant les redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme et des autres locaux, la prévision sera de 400 K€ après révision des loyers.

- Les autres produits

Ce poste rassemble entre autres les reprises de provisions notamment celles concernant :
- Le rehaussement d'un quai au port Saint-Pierre (433 K€)
- La reprise du revêtement du quai du port Auguier (119 K€)
- Les créances douteuses (1 K€)

2.3 Autofinancement

L'évolution des charges et des produits se présente synthétiquement de la manière suivante :

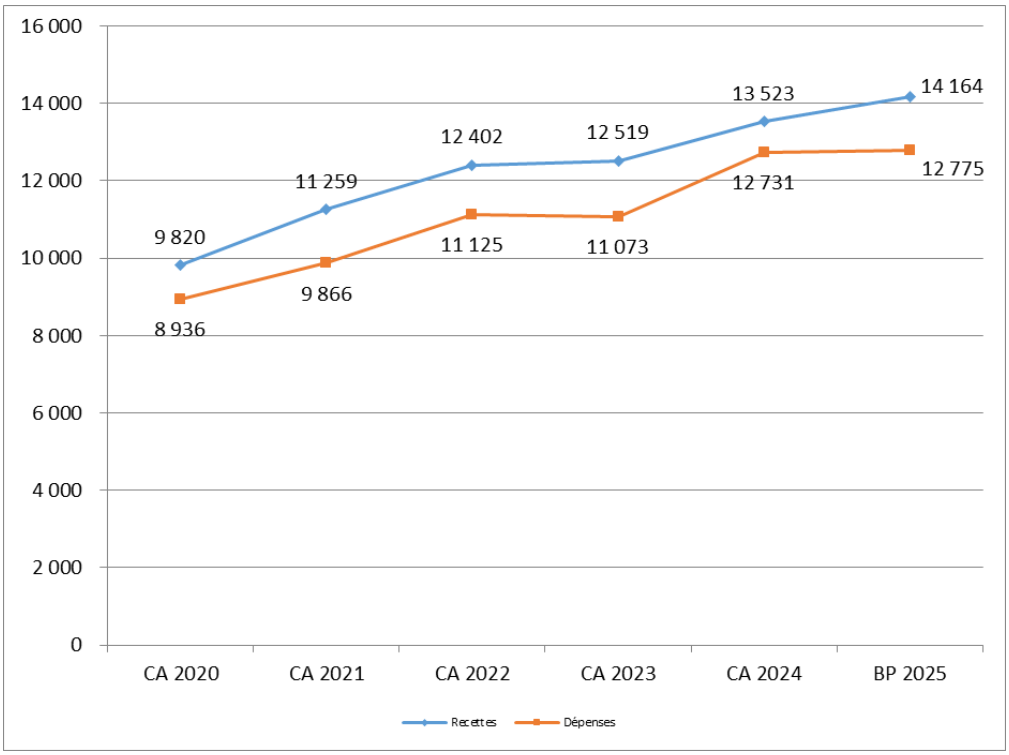

Le virement prévisionnel de la section d'exploitation sera d'environ 1,4 M€ contre 797 K€ au budget 2024. L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, est en augmentation de 17% avec 3,7 M€. Il viendra financer en priorité le remboursement en capital de la dette puis une partie de l'enveloppe affectée à l'équipement.

2.4 L'équipement pour 2025

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 600 K€, c'est une enveloppe de 2,8 M€ qui sera portée au titre de l'équipement sur le Budget Primitif 2025 complétée de 1 M€ au titre des restes à réaliser.

Les nouvelles inscriptions se déclinent ainsi :

- **Le plan d'eau et l'environnement : 1,2 M€**
  - Plan de renouvellement des mouillages, chaines mères, bollards (70% de l'enveloppe)
  - 3ème tranche du ponton ANA avec séparation du réseau électrique
  - Compteurs d'eau communicants - bassin n°3
  - Travaux sur réseau d'eau
  - Bornes eau, wifi
  - Station recharge solaire des véhicules
  - Corbeilles compactrices solaires
- **La modernisation des services : 413 K€**
  - Chariot élévateur (75% de l'enveloppe)
  - Optimisation aire de carénage
  - Matériel informatique et réseaux

- **L'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures : 241 K€**
    - Réfection des sanitaires publics et des plaisanciers du port Saint-Pierre
    - Requalification des ports
    - Aménagements cabotage
    - Acquisition d'un bateau et installation de rack à vélos
    - Chariots bagages / matériel radio
- **La sécurité portuaire : 144 K€**
    - Barrières d'accès aux quais et accès aux pontons
    - Installation et remplacement de caméras
    - Installation d'un radar bassin n°1 du Port Saint-Pierre
- **Centre Commercial du Nautisme : 111 K€**

3. Conclusion

L'application de règles de gestion drastiques afin de reconstituer et consolider les équilibres budgétaires permettra de conserver une bonne santé économique des ports de plaisance.

Ces efforts se poursuivront en 2025 afin de maintenir les bons niveaux d'épargne tout en préservant les capacités d'entretien et d'investissement.